



PROVINCE DE QUÉBEC

## MUNICIPALITÉ DE LA RÉDEMPTION

Aux contribuables de la susdite municipalité

### AVIS PUBLIC

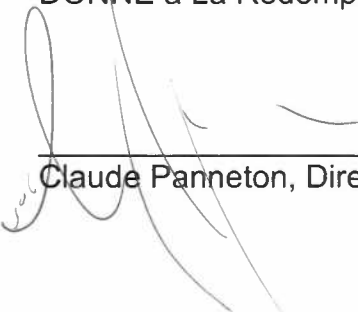
est par les présentes donné par le soussignée, Claude Panneton, directeur général par intérim de la susdite municipalité,

**QUE :**

Le conseil municipal de la municipalité de La Rédemption tiendra une séance extraordinaire le lundi 27 février 2023 à 19h00. Au cours de cette séance, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le sujet suivant :

- Présentation et adoption du budget 2023

DONNÉ à La Rédemption ce 15e jour du mois de février 2023.

  
\_\_\_\_\_  
Claude Panneton, Directeur général par intérim

=====

#### Certificat de publication (Article 420)

Je, soussigné, Claude Panneton, directeur général par intérim, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis le 15<sup>e</sup> jour de février 2023 entre 09h00 et 18h00 en affichant une copie à chacun des endroits suivants, à savoir :

Site internet de la municipalité  
Bureau municipal

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 15e jour du mois de février 2023.

  
\_\_\_\_\_  
Claude Panneton, Directeur général par intérim